



Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID : 056-215601626-20221214-DB20221229-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

—————
Séance Publique du
Mercredi 14 décembre 2022
—————

PORT DE LOMENER – COMPTE DE GERANCE DEFINITIF SAISON ESTIVALE ANNEE 2022

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Christian PERRIEN.

Secrétaire de séance : Liliane MARTEVILLE

Présents	: 30
Pouvoirs	: 03
Absent	: 00

n°29

PORT DE LOMENER – COMPTE DE GERANCE DEFINITIF SAISON ESTIVALE ANNEE 2022

Rapporteur : Claude ORVOINE

La société Véolia a remis le projet de compte de gérance pour 2022.

Il apparaît que les mouillages occupés durant la saison estivale ont entraîné une recette de 56 295.20 € HT, soit 67 554.24 € TTC.

Le compte de gérance fait apparaître :

- Un crédit en faveur de la ville de 56 295.20 € HT soit 67 554.24 € TTC
- Un débit de 1 750.00 € HT soit 2 100.00 € TTC

Soit un solde créditeur de 54 545.20 € HT, soit 65 454.24 € TTC.

Par ailleurs la commune a contractualisé un nouveau marché de prestation de service qui couvrira la période du second semestre 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 30 novembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 1^{er} décembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gérance

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 2 ABSTENTIONS (Loïc TONNERRE, Annie VERDES)



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire